

-Département du Haut-Rhin

COMMUNE DE BANTZENHEIM

-----

## PROCES - VERBAL

de la séance du conseil municipal du **MARDI 27 JANVIER 2026 à 20h00**

-----

Le mardi vingt-sept janvier deux mille vingt-six à vingt heures, le conseil municipal de Bantzenheim s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Marc PILOT.

### Membres présents :

M. Jean-Marc PILOT, M. Frédéric BRENDER, Mme Martine LUTHRINGER, M. Jean-Luc LINDECKER, M. Dominique RUEFF, M. Pierre REMY, M. Thierry SALTZMANN, Mme Linda MANA, Mme Céline MIEHE, Mme Anne DABRY, Mme Claire RADZUWEIT (arrivée au point 4), M. Daniel GODINAT, Mme Erika HELM-KUPPEK, M. Bernard RAILLARD

### Membres absents excusés :

M. Roland ONIMUS procuration à M. Jean-Marc PILOT  
Mme Edith ZANINETTI procuration à M. Jean-Luc LINDECKER

### Membre absent non excusé :

M. Guillaume SEVIN

Mme Vanessa MEYER et la presse sont présentes.

M. Jean-Marc PILOT, adjoint au Maire, ouvre la séance du conseil municipal régulièrement convoqué en date du 23 janvier 2026.

### ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 16 décembre 2025
3. Dissolution du budget lotissement les Eglantines
4. Demande de subvention DETR et REGION GRAND EST - Vidéoprotection phase 1 - Bâtiments communaux
5. Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagement en traverse d'agglomération - RD n°468 - Tranche 1
6. Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) - Contribution financière au SIS 68
7. Délégation de signature : information
8. Informations communiquées par les Adjointes
9. Divers

**POINT N° 1**  
**Désignation du secrétaire de séance**

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipule, dans son article L.2141-6, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, que le conseil municipal désigne son secrétaire de séance lors de chacune des séances.

Afin de faciliter la rédaction des procès-verbaux de séance, il est proposé de désigner Mme Vanessa MEYER.

**Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, et sans observation, approuve la désignation de Mme Vanessa MEYER, Secrétaire Générale de Mairie, en qualité de secrétaire de séance.**

**POINT N° 2**  
**Approbation du procès-verbal du 16 décembre 2025**

M. Jean-Marc PILOT, adjoint au Maire, rappelle qu'un exemplaire a été transmis à tous les conseillers.

M. Thierry SALTZMANN souhaite une correction sur le commentaire de son intervention concernant la fourchette de prix pour les marchés (point 13). La rédaction du commentaire laisse à penser que l'exemple cité concerne le marché de Bantzenheim, alors que ce n'est pas le cas. En principe, la fourchette haute d'un marché (soit le maximum) est calculée sur la base du minimum multiplié par la durée du marché.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 14 voix pour, 2 abstentions (Daniel GODINAT et Céline MIEHE), approuve le procès-verbal du 16 décembre 2025.**

**POINT N° 3**  
**Dissolution du budget lotissement « les Églantines »**

M. Frédéric BRENDER, adjoint au Maire, rappelle que le budget du lotissement « Les Églantines » a été créé par délibération du 4 avril 2016. Il indique que l'ensemble des lots du lotissement a été vendu et que toutes les opérations comptables et financières relatives à ce budget sont désormais achevées.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **prononce la dissolution du budget lotissement « Les Églantines » à compter du 31 décembre 2025 ;**
- **affecte le résultat de clôture du budget lotissement « Les Églantines », soit un déficit de 154 981,67 €, au budget principal de la commune de 2026 ;**
- **autorise M. le Maire à procéder à toutes les opérations comptables nécessaires à cette dissolution et à signer tout document s'y rapportant.**

**POINT 4**  
**Demande de subvention DETR et REGION GRAND EST**  
**Vidéoprotection phase 1 - Bâtiments communaux**

*Arrivée de Mme Claire RADZUWEIT*

Mme Martine LUTHRINGER, adjointe au Maire, expose que le projet de vidéoprotection des bâtiments communaux est estimé à 110 494,08 €.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et d'une subvention de la Région Grand Est au titre du soutien des collectivités aux usages numériques – Vidéoprotection – Fibre Optique.

Le plan de financement, joint à l'ordre du jour, est le suivant :

<b>DEPENSES</b>	<b>H.T.</b>
UGAP	<b>84 244.08 €</b>
ROSACE	<b>26 250.00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>110 494.08 €</b>

<b>AIDES PUBLIQUES</b>	<b>H.T.</b>	
DETR	<b>66 296.45 €</b>	60.00 %
REGION GRAND EST	<b>15 000.00 €</b>	13.58 %
<b>TOTAL</b>	<b>81 296.45 €</b>	<b>73.58 %</b>

<b>PART DE LA COLLECTIVITÉ</b>	<b>H.T.</b>
Fonds propres	<b>29 197.63 €</b>

**M. Thierry SALTZMANN** demande si ces subventions sont assurées ou s'il s'agit d'une projection.

**Mme Martine LUTHRINGER** répond qu'il s'agit d'une estimation.

**Mme Linda MANA** se posait la même question.

**M. Bernard RAILLARD** demande si c'est juste pour la première tranche.

**Mme Martine LUTHRINGER** confirme que c'est effectivement la phase 1 (centre du village), qui est concernée.

**Mme Linda MANA** souhaite savoir si cette projection a été basée sur des dossiers précédents réalisés dans le cadre de demandes de subventions, si des repères ont été pris pour établir les montants ou si c'est le maximum qui puisse être accordé ?

**Mme Martine LUTHRINGER** informe qu'il s'agit du maximum.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 15 voix pour, 1 contre ( Anne DABRY) :**

- **approuve le projet de vidéoprotection – Phase 1 – des bâtiments communaux, dont le coût prévisionnel s'élève à 110 494,08 € HT ;**
- **sollicite une subvention auprès de l'État au titre de la DETR,**
- **sollicite une subvention auprès de la Région Grand Est, dans le cadre de son dispositif de soutien à la vidéoprotection ;**
- **approuve le plan de financement prévisionnel, comme suit :**
  - **DETR : 66 296,45 €**
  - **Région Grand Est : 15 000 €**
  - **Fonds propres : 29 197,63 €**
- **autorise M. le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention, à signer tous documents afférents et à entreprendre toutes démarches nécessaires à la réalisation du projet.**

**POINT 5**  
**Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagement en**  
**traverse d'agglomération - RD n°468 - Tranche 1**

M. Jean-Marc PILOT, adjoint au Maire, informe que les travaux, réalisés sur une voie départementale en agglomération, entre le giratoire RD 39 et la rue des Acacias, nécessitent la conclusion d'une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre la CEA et la Commune, conformément aux dispositions applicables en matière de voirie.

Cette convention a pour objet de confier temporairement à la commune la maîtrise d'ouvrage des travaux, incluant notamment la conduite des études, la passation des marchés, le suivi et la réception des travaux, selon les modalités techniques, administratives et financières définies dans ladite convention.

La convention a été jointe à l'ordre du jour.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **approuve le principe de la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux d'aménagement de la traverse d'agglomération – RD n°468 – Tranche 1 ;**
- **autorise M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant ;**
- **dit que les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération seront inscrits au budget communal.**

**POINT 6**  
**Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)**  
**Contribution financière au SIS 68**

M. Jean-Marc PILOT, adjoint au Maire, informe que le territoire de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) subit une forte pression opérationnelle, en matière de secours aux personnes. En effet, entre 2010 et 2024, l'activité trimestrielle des véhicules de secours et d'assistance aux victimes a presque doublé passant de plus de 6 000 sorties à près de 11 000. Cette tension est particulièrement ressentie au sein de trois centres :

- le centre de secours renforcé (CSR) d'Illzach,
- le centre de première intervention non intégré (CPI-NI) de Brunstatt-Didenheim,
- le centre de secours principal (CSP) de Mulhouse.

Fort de ce constat, des discussions ont été engagées dès mars 2024, avec le Président du conseil d'administration du Service d'incendie et de secours du Haut-Rhin (CASIS 68) sur la question du transfert de la compétence contribution financière au service d'incendie et de secours vers l'intercommunalité (relevant de la compétence des communes et donc à leur charge, conformément à l'article L 1424-97 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Par délibération du 13 octobre 2025, le conseil d'agglomération de Mulhouse Alsace Agglomération a approuvé le transfert de la compétence facultative « contribution financière au SIS 68 » à l'intercommunalité.

Par délibération du 4 novembre 2025, le Conseil Municipal de Bantzenheim a approuvé le transfert volontaire de la compétence facultative « contribution financière au SIS 68 » à Mulhouse Alsace Agglomération.

Par arrêté préfectoral du 22 décembre 2025, la compétence facultative « contribution au service d'incendie et de secours » a été transférée à Mulhouse Alsace Agglomération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui s'est réunie le 19 janvier 2026 a examiné l'évaluation des transferts de charges.

Le coût net des charges transférées est évalué à 11 419 064,18 €, correspondant à la somme des contributions 2025 des communes et en tenant compte des éventuelles refacturations liées à cette compétence. Pour la commune de Bantzenheim, le montant est évalué à **34 261,57 €**.

La CLECT a adopté à l'unanimité le rapport qui lui a été soumis.

Conformément à l'article 1609 nonies C du CGI, Mulhouse Alsace Agglomération a transmis à la commune de Bantzenheim le rapport qui a été approuvé par la dernière CLECT.

Ce rapport doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres, dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport (conformément à l'article L5211-5 II alinéa 1 du CGCT).

Ainsi, il appartient à présent au Conseil Municipal de délibérer à la majorité simple sur l'approbation du rapport de la CLECT du 19 janvier 2026.

**M. Frédéric BRENDER** souhaite avoir la confirmation que le montant évalué pour la commune de Bantzenheim sera bien pris en charge par la m2A.

**M. Jean-Marc PILOT** répond par l'affirmative.

**M. Frédéric BRENDER** estime donc que cette opération « zéro » sera logiquement déduite d'une part budgétaire de la commune ?

**M. Jean-Marc PILOT** répond qu'effectivement ça sera le cas, mais qu'une vérification s'imposera.

**M. Frédéric BRENDER** pose la question sur la nécessité de savoir sur quelle ligne budgétaire l'inscrire, sans réponse pour l'instant. On parle toujours de ces fameux ACTP qui correspondent à la somme de reversement de la m2A pour la commune. De ces ACTP ont déjà été déduits un certain nombre de transferts de charges qui ont été votés lors du mandat précédent, mais avec le temps on ne se souvient plus forcément de quoi il s'agit. Il serait plus simple d'avoir une ligne budgétaire notifiée dans le budget pour qu'on puisse s'en rappeler. Ces valeurs ont été rabaissées ou augmentées au fil des transferts de charges et avec le temps, on ne s'en souvient plus exactement. Or, c'est ce qui risque d'arriver avec cette ligne budgétaire, il serait donc primordial qu'elle soit lisible.

**M. Jean-Marc PILOT** explique qu'il va falloir faire attention et rester vigilants. Il demande à M. Frédéric BRENDER d'expliquer le principe des ACTP.

**M. Frédéric BRENDER** développe qu'il s'agit d'une valeur négociée par l'ancienne Communauté de Communes qui concerne à la réversion que nous avons à la Communauté de Communes d'Ottmarsheim à la commune de Bantzenheim et des Impôts. Et cette valeur est restée figée depuis le transfert à la m2A, avec des modifications, en fonction des transferts de charge qui ont eu lieu depuis. Il s'agit d'une valeur non négligeable qui figure au budget.

**M. Jean-Marc PILOT** ajoute que ces valeurs sont effectivement restées figées, malgré les différentes augmentations du coût de la vie, suscitant un peu de perte, mais négociées ainsi à l'époque.

**M. Pierre REMY** constate qu'en 2025 la commune a payé ce même montant de 34 261,57 €.

**M. Jean-Marc PILOT** exprime que cette somme a également été évaluée pour l'année 2026. Le calcul sera fait par le SIS en fonction des interventions. Donc, à l'avenir, Bantzenheim ne réceptionnera plus le courrier du SIS, c'est m2A qui payera et nous reverserons la somme à m2A.

**M. Frédéric BRENDER** demande si le montant est forfaitaire ou révisable.

**M. Jean-Marc PILOT** annonce que le montant est révisable en 2027.

**M. Frédéric BRENDER** définit qu'alors il ne figurera pas dans les ACTP, vu que ces derniers sont figés.

**M. Jean-Marc PILOT** réitère qu'il faudra vérifier ce point.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **approuve le rapport de la CLECT du 19 janvier 2026 joint à l'ordre du jour ;**
- **acte que le coût net des charges transférées pour la compétence « contribution financière au SIS 68 » est de 11 419 064,18 €, dont 34 261,57 € pour la commune de Bantzenheim.**

**POINT 7**  
**Délégation de signature : information**

NEANT

**POINT 8**  
**Informations communiquées par les Adjoint**

**Informations communiquées par M. Jean-Marc PILOT, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire**

- **OMSAL**  
AG prévue le 29 janvier 2026.
- **Ecoles – Kermesse 6 juin 2026**  
Au niveau des écoles, un contact a été établi avec les parents d'élèves qui se sont engagés pour renouveler la kermesse. Les papiers officiels ont été demandés afin de pouvoir obtenir des lots.
- **Médiathèque**  
L'activité pour les bébés lecteurs, suspendue un certain temps, va reprendre.  
Une question avait été posée par Mme Edith ZANINETTI lors du dernier conseil par rapport à l'ouverture de la médiathèque entre Noël et Nouvel An. Une raison de service dans le but d'écluser des congés avait entraîné cette fermeture. Pour 2026, il est fortement souhaité que la médiathèque reste accessible pendant cette période pour une offre de service à ceux qui restent sur le secteur.  
  
**M. Bernard RAILLARD** souhaite savoir comment sera organisée cette ouverture. Sera-t-elle assurée par deux équipes ou par les mêmes personnes ?  
  
**M. Jean-Marc PILOT** ne souhaite pas rentrer dans les détails, cette organisation n'étant pas de son ressort. Elle sera vue avec les deux bibliothécaires. En cas de réelle impossibilité de maintenir cette ouverture, il sera éventuellement possible de revenir sur cette décision, mais de prime abord un accès à la médiathèque durant cette période hivernale est plus que souhaitable.  
  
**M. Pierre REMY** tient à préciser qu'étant passé à la médiathèque, il a vraiment été impressionné par la diffusion de la lumière et éprouvé un vrai plaisir à entrer dans ce local, d'autant plus que l'accueil est chaleureux.  
  
**M. Jean-Marc PILOT** partage ce ressenti et confirme que les retours obtenus à ce sujet sont tous positifs. Il pense que les chiffres liés à la fréquentation des lieux traduiront cet engouement en 2026. Les bibliothécaires sauront également attirer le public pour dynamiser cette médiathèque.
- **Travaux – Rue de Bâle**  
M. Jean-Marc PILOT a remplacé Mme Edith ZANINETTI pour les travaux rue de Bâle.  
En cas de problème, les personnes concernées dans cette rue peuvent assister aux réunions, poser des questions et obtenir des réponses des entreprises. Jusqu'à présent des solutions à certains problèmes ont toujours pu être trouvées.

**Informations communiquées par M. Frédéric BRENDER, 3<sup>e</sup> Adjoint au Maire**

- **AG Musique**  
L'orchestre principal compte actuellement près d'une trentaine de personnes. Si tout se passe plutôt bien, il y a néanmoins de grosses difficultés sur l'école de musique, avec des effectifs qui sont en baisse. Les interventions sont multipliées dans les écoles afin de promouvoir cette activité, mais la musique ne semble plus attirer le jeune public, qui se cantonne à une dizaine d'élèves alors qu'ils étaient 50 élèves il y a quelques années. Cette situation entraîne un coût de plus en plus élevé par élève. Une demande de subvention va être adressée à la mairie. Le montant attribué vous sera communiqué lors du prochain conseil municipal.

- **Bulletin communal**

Un petit mail avait été adressé aux élus la semaine dernière concernant la distribution du bulletin communal ce week-end, ainsi qu'un rappel pour combler un manque de volontaires à ce niveau.

**Mme Linda MANA** revient sur la problématique de l'école de musique et il lui semble qu'il existait des propositions d'ateliers d'initiation ou de découverte.

**M. Frédéric BRENDER** répond qu'il existe un éveil musical ouvert aux enfants. Mais si cette question se rapporte à des journées de découverte, il y a éventuellement une possibilité de réitérer cela ou de profiter de la kermesse pour se rapprocher de l'école. Dans un contexte associatif, il faut mobiliser les gens pour des actions mais en cas de problème les gens ont tendance à se démotiver.

### **Informations communiquées par Mme Martine LUTHRINGER, 4<sup>e</sup> Adjointe au Maire**

- **Aménagement – Rue de Verdure**

Certains devis sont toujours attendus, mais devraient être réceptionnés prochainement.

- **Sécurisation - Rue de Battenheim**

Le projet de l'ADAUHR a pu être présenté au cabinet BEREST et est en attente de leur retour.

- **RCSC**

La Réserve Communale de Sécurité Civile s'est réunie jeudi dernier pour faire le bilan de 2025. L'année dernière ont eu lieu 8 interventions, soit des missions, soit des participations aux cérémonies. La durée totale de ces interventions représente 19 heures pour chaque personne ayant participé à tous les événements.

**Le conseil municipal prend acte de ces informations.**

**POINT 9**  
**Divers**

**Anniversaires et nocés d'or - Décembre**

M. MUESSER Lucien, 95 ans  
M. REICHERT Daniel, 85 ans  
Mme KOMOROWSKI Anne, 90 ans  
M. ALVARO Pierre, 90 ans  
M. BILLEREY Guy, 80 ans

M. et Mme ARDELEAN Michel, 50 ans de mariage  
M. et Mme OTTERMANN Bernard, 50 ans de mariage

**Le conseil municipal prend acte de ces informations.**

## INFORMATIONS DES ELUS

**M. Jean-Marc PILOT** informe M. Bernard RAILLARD, quant à l'achat des boissons qui aurait été fait par la commune. Après contrôle, c'est bien l'Amicale qui est à l'origine de cet achat. M. Bernard RAILLARD pourra transmettre à la personne mal intentionnée à l'origine de cette allégation, que cet achat a été fait de manière correcte.

**M. Dominique RUEFF** revient sur la réunion de la veille dans le SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Bantzenheim-Rumersheim). La discussion a porté sur le poste de fontainier. Une entente a été trouvée, M. NEBEL ayant été reçu par l'ingénieur du Service des Eaux de Mulhouse. Une convention sera envoyée prochainement. En attendant, c'est M. NEBEL qui prend en charge le poste de fontainier, sous l'égide du Service des Eaux et des ingénieurs, en attendant que la nouvelle formation du Syndicat des Eaux soit réalisée et prenne la décision définitive.

**M. Jean-Marc PILOT** rebondit sur la partie « eau » après avoir eu une discussion avec la personne de la Régie Eau de Mulhouse par rapport à la chambre de connexion, qui est un de ses chevaux de bataille, pour un raccordement au niveau de Chalampé. La garantie lui a été donnée que ces travaux étaient prévus dans les années à venir.

**Mme Claire RADZUWEIT** intervient par rapport au Musée de la Moto, où elle constate régulièrement que des voitures immatriculées d'autres régions en France et garées sur le parking du musée se trouvent devant porte close, alors que les journées d'ouverture du musée figurent normalement sur le site internet. Mais il s'avère qu'en consultant Google, on y retrouve les horaires d'été avec un musée ouvert.

**M. Jean-Marc PILOT** indique que les rectifications n'ont pas été faites sur Google et qu'il y a lieu de faire des mises à jour. Ce fait sera signalé à la personne qui gère le musée afin qu'elle fasse le nécessaire.

**M. Bernard RAILLARD** s'enquiert d'un possible défilé de voitures anciennes sur Bantzenheim et si des informations ont déjà circulé à ce sujet ?

**M. Jean-Marc PILOT** avoue ne pas avoir eu d'information à ce sujet, M. le Maire saurait vous en dire d'avantage car c'est m2A qui gère ce type d'événements.

**Mme Linda MANA** s'adresse à Mme Martine LUTHRINGER qui avait annoncé la mise en place du double-sens de la rue de la Verdure et annoncé que ça prendrait un peu de temps avec une annonce pour la période de mars-avril. Les habitants s'interrogent sur l'avancée des travaux.

**Mme Martine LUTHRINGER** ne peut effectivement pas se prononcer sur un autre délai que celui annoncé.

**M. Bernard RAILLARD** signale qu'une fois de plus la Hardt est transformée en super-déchetterie avec des roues, des paquets, des cartons, etc...

**M. Jean-Marc PILOT** confirme qu'en plus des incivilités, il y a nettement de la provocation, car devant le panneau « interdiction de déposer des déchets » a été jeté un tas d'immondices. La commune est particulièrement démunie face à problèmes.

**M. Bernard RAILLARD** estime que la commune pourrait mieux se défendre en achetant des caméras de chasseur, qui sont d'un prix abordable.

**M. Daniel GODINAT** rétorque qu'en France, l'O.N.F. interdit les caméras de chasse sur son territoire.

**M. Daniel GODINAT** annonce que les promeneurs ont pu constater que quelques travaux sont en cours dans les champs avec l'AF, travaux qui nécessitent une pelleteuse ou des tracteurs.

**M. Frédéric BRENDER** se souvient qu'il y avait une forte odeur dans le village lors du week-end de la Saint-Nicolas et se demandait si ces émanations provenaient du monde agricole.

**M. Daniel GODINAT** précise qu'il s'agissait d'un épandage de digestats de méthanisation sur Ottmarsheim. L'épandage a été fait avec une machine enfouissant à 15 cm, avec recouvrement immédiat, mais la partie volatile, avec le vent, s'est déplacée doucement vers le village.

**M. Jean-Marc PILOT** clôt la séance à 20h45.